Royaume du Maroc
Province de Taroudant
Pachalik de Taliouine
Commune urbaine Taliouine

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT
Commune urbaine de Taliouine
Province de Taroudannt

Rapport final

2011

Plan Communal de Développement – Commune urbaine de Taliouine
Rapport final
Juin 2011

Travail réalisé par

Migrations & Développement

Maroc
Maison du Développement
Quartier Adminitratif
83 500 TALIOUINE – MAROC·
Tél : (+212) 05 28 53 41 48
Fax : (+212) 05 28 53 45 14
md.maroc@migdev.org

France
42, Boulevard d'Annam – Bat 4 RDC
13016 MARSEILLLE – FRANCE ·
Tél : (+33) 04 95 06 80 20
Fax : (+33) 04 91 46 47 36
md.france@migdev.org

http://www.migdev.org

Sommaire

1. Description du milieu physique 11
   1.1. Situation géographique et administrative 11
   1.2. Le climat 12
   1.3. La géologie et la pédologie 12
   1.4. Hydrographie 13
2. Le milieu humain et sa dynamique 14
   2.1. Description de la population 14
   2.2. Densité de population de la commune 15
   2.3. Mouvement de la population dans la zone 16
3. Les infrastructures 17
   3.1. La voirie 17
   3.2. L'habitat 18
   3.3. L'eau potable 19
   3.4. L'électricité 19
   3.5. L'assainissement 20
4. L'économie de la commune 21
   4.1. Activité et emploi 21
   4.2. L'agriculture 23
   4.3. L'élevage 24
   4.4. L'artisanat 25
   4.5. Le tourisme 25
   4.6. Le commerce 26
   4.7. L'environnement 27
5. Les équipements collectifs et les services sociaux publics 27
   5.1. Equipements d'encadrement administratif et judiciaire 27
   5.2. Equipement d'enseignement et de formation professionnelle 27
   5.3. Autres équipements d'enseignement 29
   5.4. Equipements et services de santé 29
   5.5. Equipement et services socioéconomiques 30
6. Genre et développement 31
   6.1. Usage et contrôle des ressources 31
   6.2. Accès aux ressources selon le genre 32

7. Présentation et dynamique des acteurs et actions menées 33
7.1. La municipalité de Taliouine 33
7.2. Les structures de l'économie sociale 36
7.3. Projets réalisés ou programmés sur le territoire de la municipalité 39
8. Les pistes de développement : analyse stratégique 43
8.1. Les points forts et les faiblesses de la commune 43
8.2. Analyse stratégique et proposition d'orientations pour la commune 46
8.3. Logique d'intervention 50
9. Proposition d'une programmation participative des actions 54
10. Mise en œuvre du Plan 58
10.1. Les acteurs concernés 58
10.2. Les rôles des différents acteurs 58
10.3. Plaidoyer et mobilisation des fonds 60
10.4. Elaboration d'un Plan de communication 61
11. Suivi et évaluation du Plan 62
12. Annexes 65

Acronymes

AV	Association Villageoise
M&D	Migration et Développement
SAEP	Système d'alimentation en eau potable
AUEA	Association des Usagers de l'Eau Agricole
CC	Conseil Communal
CR	Commune Rurale
DH	Dirham Marocain
DAS	Division des Affaires Sociales
DEN	Délégation de l'Education Nationale
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DPA	Direction Provinciale de l'Agriculture
DPE	Direction Provinciale de l'Equipement
DT	Diagnostic Territorial
FEC	Fonds d'Equipement Communal
HCP	Haut Commissariat au Plan
INDH	Initiative Nationale du développement Humain
INRA	Institut National de Recherche Agronomique

ONE	Office National d'Electricité
ONEP	Office National Eau Potable
ONG	Organisation non gouvernementale
PAGER	Programme d'Alimentation Groupée en Eau en milieu Rural
PERG	Programme d'électrification rural généralisé
PAM	Plantes Aromatiques et Médicinales
PCD	Plan Communal de Développement
PPO	Planification Par Objectif

Préambule

Parmi les principaux progrès que le Maroc a connus dans le développement socio-économique, il convient de noter l'émergence du rôle des collectivités locales comme acteur fondamental dans le processus du développement, le changement et la rénovation, la mise en place des fondements d'un développement humain durable par le renforcement de la gouvernance et par des dispositifs appropriés de bonne gestion locale.

Le lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) par le discours royal du 18 mai 2005, a eu pour objet de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, via la promotion du rôle des instances de gouvernance locales, provinciales et régionales dans le processus du développement humain.

Durant les dernières années, le Maroc s'est engagé dans une politique de décentralisation, comme un mode de gestion des affaires territoriales et ce, pour promouvoir et développer les différents domaines économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

La nouvelle politique de gestion locale permet de renforcer la démocratie locale et la coordination avec l'ensemble des intervenants et des décideurs locaux pour un développement général.

Dans ce cadre, les attributions confiées aux collectivités locales restent majeures, en appui à la dynamique de la décentralisation, avec pour finalité un auto-développement basé sur la promotion et la mise en valeur des ressources naturelles, humaines et culturelles, ainsi que sur les savoir-faire de la population locale.

La nouvelle politique nationale s'est étendue pour couvrir les différentes dimensions du développement dans une approche intégrée concernant les différentes dimensions sociales, économiques, environnementales et culturelles. Suite à la promulgation de la nouvelle Charte communale, les fonctions des collectivités locales sont élargies afin de mieux répondre aux besoins de territoire et de mieux intervenir pour contribuer à résoudre les principaux problèmes qui s'y posent. .

La planification participative du territoire communal vise à renforcer la mise en place d'une institution communale crédible décentralisée. Le processus de la planification se déroule sur la base d'un enchainement d'actions de concertation et de participation des divers acteurs, les élus, les fonctionnaires communaux, les responsables locaux des institutions, les dirigeants des associations et des coopératives, les représentants des services déconcentrés de l'Etat.

Introduction

L'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) de la commune urbaine de Taliouine a été conduite dans le cadre d'un partenariat entre l'association Migrations & Développement et la Commune.

La démarche choisie a été celle de la planification participative fondée sur la concertation permanente avec les divers intervenants et acteurs du processus de développement territorial, et sous la supervision du Service provincial de la Direction Générale des Collectivités Locales.

Un instrument stratégique au service de la commune

Le Plan Communal de Développement est *un instrument stratégique* à la disposition des collectivités locales visant à leur permettre de conduire de façon harmonieuse et efficace leur développement territorial et ceci avec une vision de moyen terme (2016).

Le processus du PCD a été conduit conformément aux dispositifs de la nouvelle Charte communale (article 36) qui stipule que les communes élaborent et adoptent les plans de développement et en harmonie avec les Orientations Stratégiques Nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à la population.

Toutes ces étapes ont fait l'objet de concertations et de rencontres auxquelles ont pris activement part tous les groupes sociaux, (associations, coopératives, groupements, élus, agriculteurs, artisans, opérateurs économiques divers, cadres, administration locale, services techniques déconcentrés, ….etc).

Chacun d'eux a apporté sa connaissance de la réalité de la commune, son expertise, et ses souhaits concernant le développement communal. Le PDC s'attache, en conséquence, à refléter les besoins et les attentes de la population et de toutes ses forces vives.

Une démarche participative associant tous les acteurs locaux

Le processus d'élaboration du PCD, s'est appuyé sur les méthodes et outils de facilitation, de diagnostic, de programmation et de planification participative, tels que la MARP (méthode accélérée de recherche participative), les entretiens structurés et semi structurés, les entretiens individuels. Pour cela, l'équipe technique a utilisé divers outils : enquêtes, focus groupes, brainstorming, analyse SEPO (Succès, Echecs, Potentialités, Obstacles), analyse PPO (Planification des Projets par Objectifs).

La démarche méthodologique suivie par Migrations & Développement pour la préparation du Plan Communal en étroite coopération avec la commune, a été la suivante :

1. Préparation

- Organisation d'une session de communication et de partage avec les parties prenantes
- Constitution du Comité de planification
- Constitution des équipes d'animation communale
- Formation des membres des équipes d'animation
- Elaboration des formulaires d'enquêtes et autres outils méthodologiques

2. Conduite du diagnostic territorial participatif

- Réalisation des enquêtes de terrain (ménages, douars)
- Réalisation des entretiens
- Réalisation des ateliers thématiques
- Animation des ateliers de concertation

3. Détermination de la vision et des axes de développement

- Réalisation des entretiens structurés
- Animation des ateliers de programmation et de planification
- Traitement et analyse des données collectées
- Rédaction du rapport provisoire
- Présentation du rapport aux instances de la commune pour observations et corrections

4. Démarche de validation des rapports de synthèse

Après l'élaboration du rapport provisoire du PDC, le Comité de planification communale se réunira pour sa révision, puis l'équipe de Migrations & Développement réalisera les ajustements nécessaires du rapport.

Ensuite, le Conseil communal validera le Plan Communal de Développement avant de le soumettre au Service provincial de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

Ce rapport provisoire présente les résultats du diagnostic territorial et des propositions d'intervention qui en découlent.

Le but est de mettre à la disposition de la commune un document de référence pour les actions à entreprendre, selon une approche intégrale, et dans une vision concertée pour une amélioration significative du niveau et des conditions de vie de la population de la commune.

Une équipe multidisciplinaire

une approche participative de proximité

1ère PARTIE

Diagnostic participatif du territoire communal

A. Présentation générale de la commune

Le nom de Taliouine provient du fait que la région de la Taliouine est connue pour ses nombreux ruisseaux : « Taliouine » en tamazight, fait référence à un ensemble de ruisseaux et de sources.

1. Description du milieu physique

1.1. Situation géographique et administrative

Une petite ville de montagne

La commune de Taliouine a été créée en 1952 comme commune rurale. En 1992, elle est devenue une municipalité suite au découpage administratif, en tant que chef-lieu du cercle de Taliouine, province de Taroudant, sise dans la région du Souss-Massa-Draa.

Son territoire s'étend sur une superficie d'environ 43 km², à l'est de la ville de Taroudant qui se situe approximativement entre 7°52'41" et 7°58'9" degrés de longitude ouest et entre 30°32'59" et 30°30'0" degrés de latitude Nord.
Les coordonnées Lambert du centre Taliouine sont les suivantes: X=247.960, Y=398.500.

La commune a pour limites administratives les communes suivantes qui relèvent toutes de la même province :

- La commune rurale Zagmouzen au nord ;
- La commune rurale Tassousfi à l'est et au sud ;
- La commune rurale Assaki à l'ouest et sud-ouest.

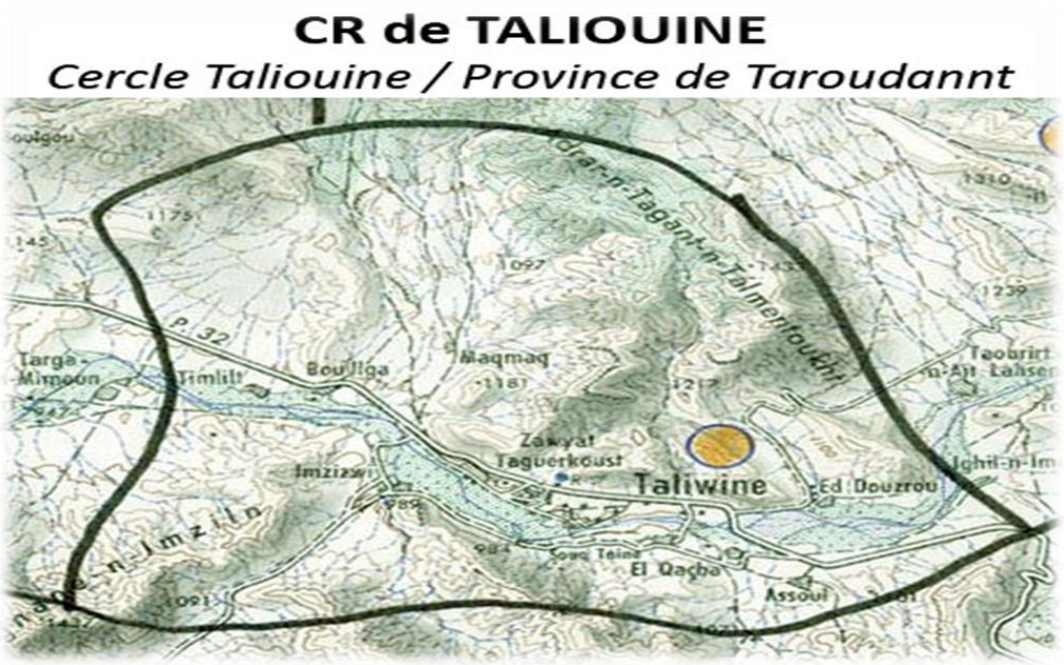

1.2. Le climat

Un climat semi-aride de montagne

La commune appartient au secteur bioclimatique des montagnes à exposition atlantique. Le climat de la région est de type semi-aride clément. Les températures sont modérées. La moyenne annuelle est de 17.4 °C. La moyenne des minima est de 9 °C et celle des maxima est de 25.8 °C.

Les régimes pluviométriques sont simples, caractérisés par un maximum d'automne-hiver et un minimum d'été, les régimes thermiques présentent un profil exactement inverse, la moyenne pluviométrique de 1933-34 à 1967-68 est de 295 mm, avec un minimum de 101.5 mm et un maximum de 633 mm en 1955-1956, le maximum journalier observé depuis 1968 jusqu'à 2002 est de 70.6 mm. Les vents sont de direction sud ou sud-est, à la fin du printemps et au milieu d'automne, même parfois en hiver, le Chergui peut s'instaurer pendant une période de quelques jours à plusieurs semaines.

1.3. La géologie et la pédologie

Le handicap d'une topographie très irrégulière

Vue sa position sur les deux rives de l'Oued Zagmouzen, la commune de Taliouine est caractérisé par une topographie très irrégulière. Les pentes varient entre 23‰ dans le quartier Assoul et 435‰ dans le quartier administratif et au nord de la ville.

La commune de Taliouine se situe dans le massif de l'Anti-Atlas, dans la partie amont du bassin de Souss. Elle est traversée par l'oued Zagmouzen, affluent de l'oued Souss. Cet oued, et les falaises qui l'alimentent, ont façonné la configuration topographique de ce site qui se situe à une altitude qui varie de 980 m à 1160 m.

Les sols de la commune sont limités à deux types, avec une diversité de caractères : le type argilo-calcaire occupe 80% et le type sablo limoneux 20%. Les caractéristiques du sol sont de type Hamri, Dehss et Biada.

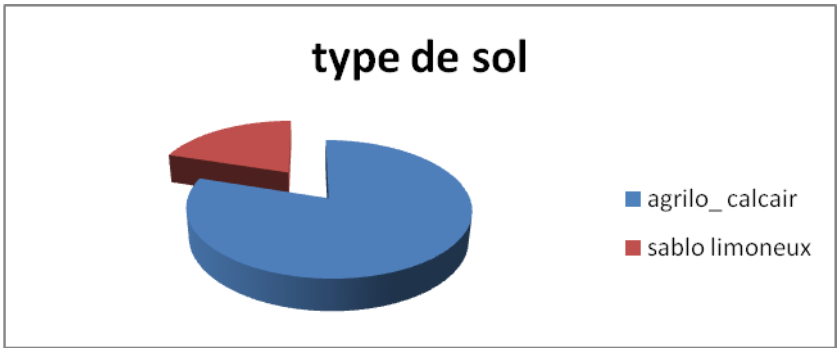

Source : monographie de la municipalité

1.4. Hydrographie

Un réseau hydrographique peu dense et des pluies irrégulières

La commune est située dans le bassin versant du Souss, l'un des plus importants du Royaume. L'équivalent en eau de la pluie reçue par le bassin du Souss est 5 milliards de m^3, qui produit un apport en eau total de 422 millions m^3, soit un coefficient de ruissellement de 8 %. Le reste est évapo-transpiré par le couvert végétal ou perdu par évaporation.
Les débits, à l'image des pluies qui les produisent, présentent une forte irrégularité interannuelle. Au barrage Aoulouz, à l'entrée en plaine de l'oued Souss, le débit moyen annuel est 5,5 m^3/s avec un maximum de 16 m^3/s et un minimum de 0,3 m^3/s.

Les oueds ne sont pérennes que sur leurs cours de montagne et de piémont, alimentés par les fontes des neiges et le drainage des nappes alluviales. Plus en aval, sur leurs cours de plaine, ils sont le plus souvent secs et ne coulent que pendant les quelques crues brèves et violentes qui se produisent à l'occasion de pluies importantes.

On distingue les affluents de la rive droite du Souss, à débit relativement important, qui descendent du Haut-Atlas mieux arrosé au Nord, de ceux de l'Anti-Atlas au Sud qui le sont moins et dont l'apport est ainsi plus faible.

Sur le plan géologique, le domaine de la chaîne montagneuse de l'Anti-Atlas est constitué de formations précambriennes plissées (rhyolites, quartzites, micaschistes, granites, etc.), surmontées d'une épaisse couverture sédimentaire de l'infracambrien et du primaire, constituée de roches carbonatées, schisto-gréseuses et schisteuses.

Les bassins versants des oueds présentent un réseau hydrographique peu dense mais ils sont le siège d'une activité érosive élevée. L'apport en eau de surface de cette zone semi-aride reste modeste et les crues sont violentes et rapides. Les nappes d'eau souterraine sont discontinues et à faible productivité. La structure fissurée et faillée et le type de roches consolidées ne favorisent pas la mise en place de nappes phréatiques à fort potentiel hydraulique.

L'eau de surface : Les cours d'eau sont caractérisés par une forte irrégularité saisonnière et interannuelle des écoulements. Ils sont secs en dehors des épisodes pluvieux. Le réseau hydrographique a une forme dendritique complexe liée à sa topographie montagneuse.

Les eaux souterraines: Il n'existe pas de nappes phréatiques distinctes ou généralisées. Les nappes sont des nappes de fissures à extension limitée et de productivité très variable. On y distingue notamment des petites nappes en relation avec les cours d'eau de surface. D'autres nappes sont renfermées dans les boutonnières de l'Anti-Atlas ainsi que dans les formations carbonatées de l'Adoudounien et du Géorgien. Du point de vue hydrogéologique, la tectonique a contribué dans l'Anti-Atlas à la mise en place des conditions favorables à l'emmagasinement des nappes. Cependant quand elle est forte, elle crée dans le massif ancien des fissures profondes qui drainent les eaux en grande profondeur. Elle crée aussi des dispositions structurales dans la couverture sédimentaire qui ne favorisent pas l'accumulation des eaux dans des profondeurs économiquement exploitables.

2. Le milieu humain et sa dynamique

2.1. Description de la population

Une population urbaine attirée par l'émigration

Entre le recensement de 1994 et celui de 2004, la population urbaine de la province de Taroudant a connu un accroissement considérable, puisque son TAMA (Taux d'Accroissement Moyen Annuel) a atteint 3.3%, dépassant de loin le taux moyen national du milieu urbain (2.1%).

Paradoxalement, la municipalité de Taliouine n'a pas suivi cette évolution provinciale puisque son accroissement démographique n'a enregistré qu'un TAMA de 1.6%. Ce constat ne peut être expliqué que par un fort exode vers d'autres localités plus attrayantes et plus dynamiques.

En plus du nombre d'habitants par km2, qui est, selon le dernier RGHPH, de 115 habitants/ km², d'autres indicateurs peuvent renseigner sur les caractéristiques de cette densité dans la municipalité de Taliouine.

Les deux tableaux ci- dessous représentent la structure démographique par sexe et par classe d'âge et le comportement familial (en %).

Structure démographique par sexe et par classe

Caractéristiques		Municipalité de Taliouine
sexe	Masculin Féminin	48.1 51.9
Groupe d'âge	Moins de 15ans 15-59ans 60 ans et plus	32.2 59.1 8.7
Age préscolaire et scolaire	Moins de 6ans 6-14ans	12.2 20

Source : RGPH 2004

Facteurs		Municipalité de Taliouine
Etat matrimonial	Population âgée de Plus de 15 ans : % de célibataires %de mariés % de veufs et divorcés	 39.5% 52.8% 7.7%
Age moyen au 1er mariage	Chez les hommes Chez les femmes	30.2 27.7
Fécondité	ISF* chez les femmes de 15 à 49 ans	2.4

Source : RGPH2004

ISF : indice synthétique de fécondité : c'est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en âge de fécondité en 2004

2.2. Densité de population de la commune

La population de la municipalité est répartie sur les 11 douars, mais la plus forte densité se retrouve dans 3 quartiers : Centre, Tabia et Tagrgouste, en raison de:

- La proximité des services
- La restructuration et la qualification de ces quartiers suite au plan d'aménagement
- L'existence de terrains constructibles

Quartiers	**%**
Centre	13.33
Quartier administratif	7.95

Assoul	5.83
Biouilgua	5.50
Timlilit	7.14
Imzizzoui	5.85
tagurgouste	19.21
Souk	4.77
Tabia	25.12
Dou zrrou	5.18

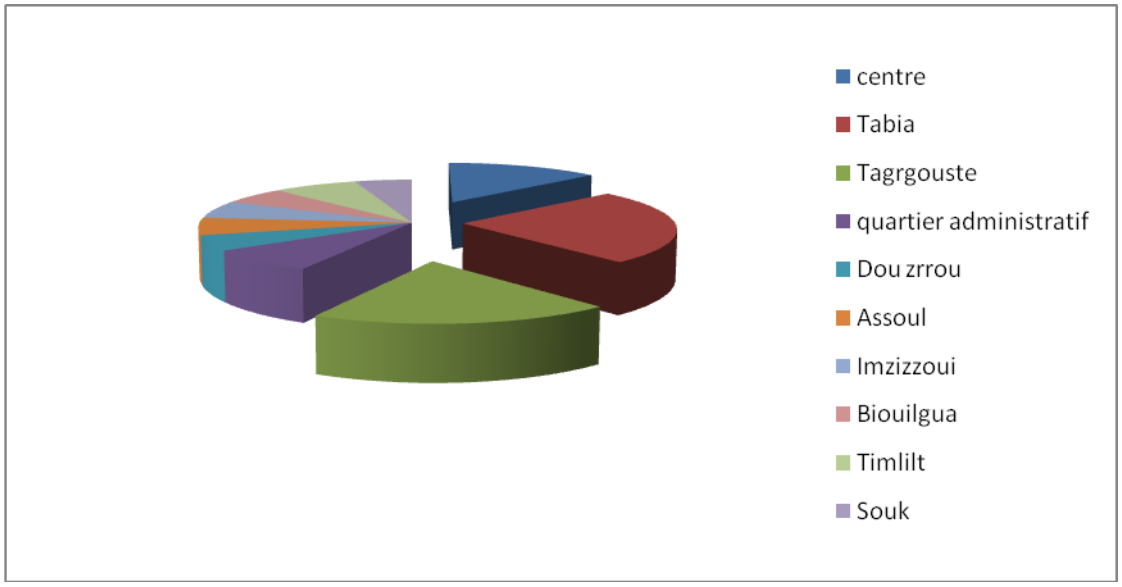

Source : enquêtes DTP 2010

2.3. Mouvement de la population dans la zone

L'existence des services administratifs et sociaux tels que (tribunal, hôpital, école, etc.) et le souk hebdomadaire, ont permet à la municipalité de Taliouine de se considérer comme un centre d'attraction de la population des communes d'alentours.

Une ville qui accueille une forte immigration, mais un exode des jeunes

Actuellement, la ville de Taliouine accueille des habitants des communes voisines (Tassousfi, Agadir mloul, Assays, Askaoun…etc) et les fonctionnaires, si bien que plus de 80% de la population de Taliouine est issue de l'immigration.

Le flux de population se caractérise par un double mouvement, d'une part l'arrivée de forts contingents de population, attirés par les services (éducation, santé, administration), par la perspective de trouver un emploi (commerce, tourisme) et, d'autre part, par le départ des jeunes (plus de 80%) vers les grandes villes du Royaume (Agadir, Casablanca, Rabat, Tanger, Marrakech) pour des raisons d'éducation et/ou de travail.

D'autre part, le mouvement sur le territoire même de la municipalité de Taliouine, est très actif et quotidien, par la propension de la population des quartiers et des alentours, à se rendre au centre de Taliouine.

Migration vers Taliouine

Provenance	Destination	%
Souktana	Tabia, centre,	20%
Askoun	Tabiat, centre	6%
Ait ouaguaz	Bouilga, Timlilt, Tagrougousste et Imzizoui	46%
Ait oubial	Tabia, centre	17%
Aguinan	Souk	11%

Source DTP 2010

Migration à partir de Taliouine

Destination	%
Agadir	30 %
Casablanca	30%
Tanger	15%
Marrakech	25%

Source DTP 2010

3. Les infrastructures

Les infrastructures jouent un rôle très important dans l'implantation des projets de développement dans une localité.

3.1. La voirie

Une commune relativement enclavée

Vu l'isolement de la commune de Taliouine par rapport au Nord du pays (à cause des barrières du Haut Atlas) et n'étant pas reliée aux réseaux autoroutiers et de chemin de fer, la commune de Taliouine souffre d'un certain enclavement. Elle n'est accessible que par un seul axe routier : la RN 10. Cette route qui relie Agadir à Ouarzazate via Taroudant, est au même temps reliée à la route régionale qui joint Taliouine à Igherm, Tafraout, Tiznit et Sidi Ifni.

La RN 10 reliant Agadir et Taroudant à Ouarzazate et Kalaât Mgouna traverse Taliouine. Certains tronçons de cette route nationale ne sont pas aménagés, spécialement entre la commune d'urbaine d'Aoulouz et Taliouine.

L'enclavement de la commune Taliouine se traduit aussi par son éloignement des équipements de desserte nationaux et internationaux :

- La gare routière la plus proche est située à Taroudant à 120 km
- La gare ferroviaire la plus proche est située à Marrakech à 370 km
- L'aéroport le plus proche est à Ouarzazate à 170 km
- Le port le plus proche se trouve à Agadir à 200 km

Cette situation d'enclavement relatif n'est pas favorable à l'essor du secteur touristique sur lequel la localité a basé une part de son développement.

3.2. L'habitat

Issu du dernier découpage administratif de 1992, la commune de Taliouine était auparavant où l'habitat était regroupé en petites entités, les douars, non structurées. Après 1992, les douars se sont convertis en quartiers et ont gardé le nom qu'ils portaient.

Cet héritage nécessite une mise à niveau à plusieurs échelons dont, notamment, celui de la restauration des quartiers et de leurs équipements en infrastructure de base.

Selon la typologie adoptée par le RGPH 2004, l'étude de la structure de l'habitat de la commune de Taliouine fait ressortir un seul type d'architecture dominant.

Il s'agit de l'habitat de type maison marocaine (78.40 %) concentré dans les quartiers les plus récents, suivi par l'habitat de type rural (7.2%).

Le tableau suivant résume la situation d'habitat au niveau de Taliouine selon le diagnostic territorial participatif de 2010 :

Situation de l'habitat	**%**
Maisons marocaines et appartement	83.4
Maisons rurales	9
Autre	5.6

Source : DTP 2010

3.3. L'eau potable

85% des ménages desservis par le réseau municipal d'eau potable

En 2004, selon les résultats du dernier RGPH, le nombre de ménages raccordés au réseau public d'eau potable était de 64 % dans la municipalité de Taliouine. Cette situation reste loin derrière la moyenne urbaine nationale et provinciale : respectivement 83% et plus de 86%.

Actuellement, d'après les entretiens réalisés auprès des services de la municipalité, le taux de couverture en eau potable atteint 85% des ménages. Il convient de noter que le quartier Imzizoui, non couvert par le réseau public, est actuellement desservi par la municipalité. Les autres ménages, non raccordés au réseau, ont recours à d'autres ressources (sources, puits individuels).

L'alimentation en eau potable est assurée à partir des sources souterraines avec un débit total 10 litres par seconde. Le réseau public d'eau potable est géré par l'ONEP en collaboration avec la municipalité et il dessert 1 034 ménages. La partie gérée par la municipalité, longue de 6 km, est très détériorée et nécessite une réhabilitation urgente. La partie gérée par l'ONEP s'étend sur 27 km et son état est relativement satisfaisant. Elle est alimentée par trois forages dont les caractéristiques sont présentées ci- après :

Forages gérés par l'ONEP

Référence du forage	Débit	Qualité de l'eau
564/71	2 litres/seconde	Bonne
910/71	1 litre/seconde	Bonne
696/71	2.5 litres / seconde	Saumâtre

Source : Services de la municipalité

3.4. L'électricité

Une couverture quasi-totale des besoins, mais des coupures fréquentes

La municipalité de Taliouine est alimentée en basse tension par le réseau public d'électricité géré par l'ONE. En 2004, le pourcentage des ménages qui habitaient des logements reliés à ce réseau était de 89.60 %. C'est à peu près le même pourcentage qui est observé en milieu urbain provincial et national.

Actuellement, la couverture des logements est quasi-totale, sauf pour le quartier Imzizoui et le lotissement Takaddoum. Pour le premier, les responsables municipaux se coordonnent avec l'ONE pour régler la situation et le montant que le conseil municipal a affecté à cette opération est de 260 000 dhs. Pour le lotissement Takaddoum, l'étude relative à son

électrification a été entamée par l'ONE et la municipalité prévoit une aide financière aux ménages qui seront raccordés.

Le réseau connaît actuellement des chutes fréquentes de tension électrique qui provoquent des dégâts matériels (matériel électroménager et informatique). Des solutions provisoires ont été mises en place, en particulier par le renforcement du réseau, en attendant l'installation prévue d'un poste de transformation de 6 KVa

Pour ce qui est de l'éclairage public, en plus des coupures électriques qui sont fréquentes, le territoire municipal connaît une certaine disparité par rapport à ce service car les quartiers ne sont pas couverts d'une façon uniforme. De plus, le montant affecté à la rubrique réservée à l'éclairage public n'est pas assez consistant pour assurer un bon service. Pour remédier à ces manques, une mise à niveau de ce secteur s'avère nécessaire et la municipalité a prévu pour sa réalisation un montant de 300 000 dhs.

3.5. L'assainissement

La situation préoccupante de l'assainissement

La municipalité de Taliouine ne dispose pas de réseau d'assainissement liquide. Le mode d'évacuation des eaux usées utilisant un système collectif se limite à quelques ménages du quartier Tabia Jdida, en plus du lycée et de l'abattoir municipal (0.2% selon le RGPH de 2004).

- Le système utilisé dans le quartier Tabia Jdida comporte une conduite en béton vibré et un puits perdu en forme circulaire avec un diamètre de 1.5 m et des dalles en béton pour la couverture ;
- Les eaux usées des établissements scolaires (lycées) sont aussi collectées par une conduite en béton vibré et déversées dans des fosses septiques et des puits perdus ;
- Concernant l'abattoir municipal, situé dans le souk hebdomadaire (souk tnine), ses eaux usées sont acheminées à ciel ouvert pour être déversées dans une cuvette.

Il est important à signaler que c'est la commune qui s'occupe de la vidange des fosses septiques. Pour le reste de la population, la collecte et l'élimination des eaux usées se fait par des systèmes individuels rustiques.

Ce système de traitement des liquides de la ville de Taliouine ne respecte aucune norme d'assainissement et de préservation de l'environnement et de la santé des individus.

Eaux usées à ciel ouvert

Concernant les eaux pluviales, en l'absence de réseau, la topographie du site se prête bien à l'évacuation de ces eaux à travers le réseau hydrographique constitué par l'oued Zagmouzen et les falaises affluentes. Cependant, on relève un point de stagnation des eaux pluviales qui se situe sur la RN n° 10 à l'entrée de la ville.

La gestion actuelle des déchets solides est assurée par la municipalité. Il s'agit de la collecte des déchets domestiques et de leur incinération dans une décharge publique clôturée qui se situe sur la commune voisine d'Assaki à 6 km du centre du Taliouine. Les moyens affectés à la collecte des déchets ménagers se limitent à 5 ouvriers équipés d'un camion non conforme à l'exécution de cette tâche.

Le taux de couverture des ménages par ce service ne dépasse pas à 70%. Il s'agit des quartiers Imzizoui, Timlilt, Builga, Douzrou et Assoul. Ce constat interpelle sur les conséquences en matière d'hygiène et d'environnement que peuvent engendrer les rejets de déchets solides dans la nature, surtout que la localité est traversée par un cours d'eau très important qui risque d'être pollué par telles pratiques.

4. L'économie de la commune

4.1. Activité et emploi

L'étude de la situation de l'emploi se fonde sur les résultats du RGPH 2004 et sur les résultats des enquêtes réalisées sur le terrain par les équipes d'animation durant la préparation du PCD.

Trois indicateurs sont analysés :

- le taux d'activité,
- la répartition par sexe et par branche
- le quotient de localisation.

4.1.1. Taux d'activité

Un taux d'activité élevé, mais une forte disparité entre les sexes

Selon le recensement général de 2004, la municipalité de Taliouine enregistre un niveau d'activité important, soit un taux d'activité de 31 % par rapport aux taux d'activité national dans le monde rural.

Population active par sexe

Population	Population active	Population inactive	Taux d'activité	Taux d'activité provincial	Rural Maroc
Masculine	1 350	1 454	48,1	53,6	55,1
Féminine	464	2 564	15,3	11,5	14,9
Ensemble	1 814	4 018	31,1	32,5	34,9

Toutefois, cette situation dissimule de fortes disparités entre les sexes. En effet, le taux d'activité des femmes dans la commune n'est que de 15.3% contre 14,9% pour la moyenne rurale du Maroc.

4.1.2. Répartition par branches et par sexe

L'essentiel des emplois féminins est concentré dans les activités agricoles et artisanales, alors que les emplois masculins sont plus diversifiés, se répartissant entre l'agriculture, les BTP, le commerce, l'industrie, les services et les transports et communication.

Population active occupée par branche et par sexe

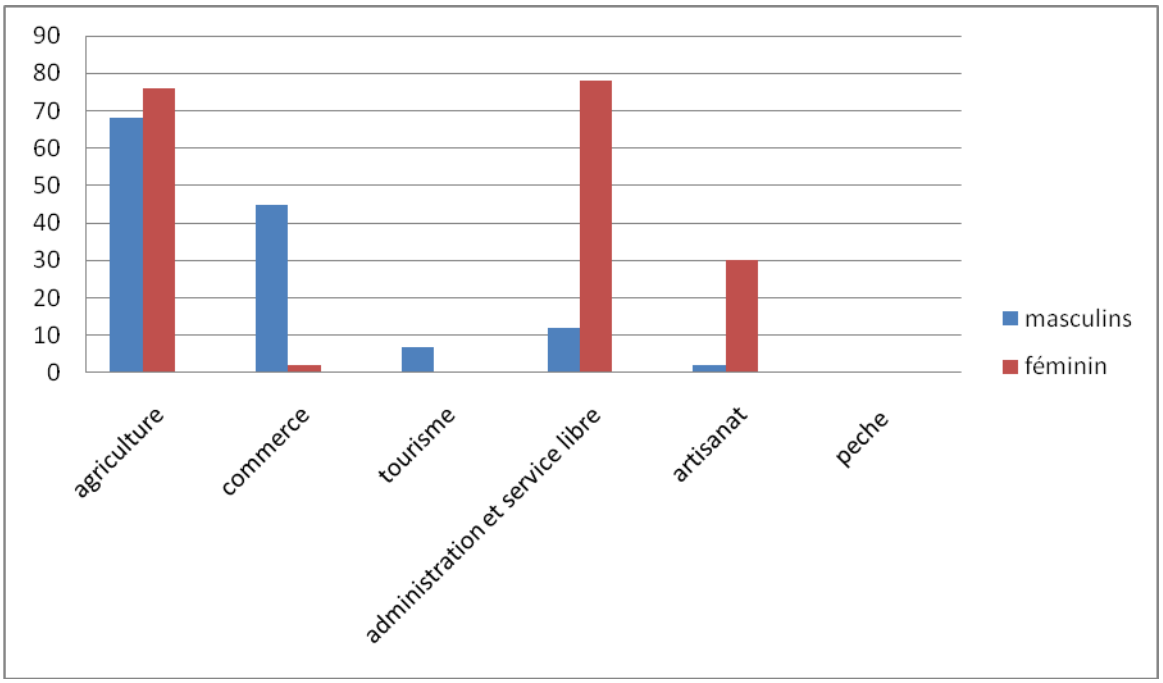

Source : enquête DTP 2010

4.2. L'agriculture

Une superficie agricole très réduite, mais des terres irriguées en grande majorité

Le territoire de la municipalité de Taliouine s'étend sur une superficie de 43 km^2. En dehors de l'espace réservé à l'urbanisation qui couvre 138 ha selon le Plan d'aménagement, l'occupation et l'utilisation des sols sont dominées par les terrains incultes qui occupent 21.42% du territoire et par les terrains de parcours qui occupent 52.85% de la superficie.

Quant à la SAU, dont une partie est utilisée pour l'arboriculture, elle ne représente que 9.4% du territoire municipal. La plupart des terres agricoles sont privées (170 Ha) et le reste de la superficie (10 Ha) a un statut de bien habous. Presque tous les terrains sont irrigués (130 Ha)

Répartition de la superficie agricole

Occupation des sols	Taliouine	
	Superficie en (ha)	%
SAU (ha) : - Bour - irriguée	50 130	7.14 18.57
Parcours Incultes	370 150	52.85 21.42
Total	700	100

Source : service agricole Taliouine 2010

En plus des conditions topographiques défavorables, les pratiques traditionnelles limitent la productivité et la rentabilité du secteur agricole. Cependant, l'élevage, essentiellement celui des ovins et des caprins, présente pour les agriculteurs une source de revenu complémentaire non négligeable.

Les cultures céréalières, essentiellement le blé tendre, dominent l'assolement avec 89 % de la SAU totale. La production arboricole est tirée de 100 amandiers, 600 oliviers et plus de 2 000 autres arbres fruitiers.

Types de cultures, production et rendements

Type de cultures	Superficie cultivée en 2009 (ha)	Production totale en 2009	Rendement moyen
Blé dur	50	700	14
Blé tendre	20	260	13
Orge	90	810	9

4.3. L'élevage

Un élevage bovin qui offre de bonnes perspectives

Même si l'élevage des ovins prédomine avec 44%, celui des bovins est bien représenté sur le territoire avec 22% (10% seulement dans la province). Cela s'explique par l'intérêt que porte la population locale à ce genre d'élevage, à sa production de viande et de lait, d'où la nécessité d'introduire d'autre races plus productives afin d'améliorer cette activité et donc le niveau de vie des agriculteurs (actuellement seulement une dizaine de têtes sont de race améliorée).

Répartition du cheptel de la commune

Cheptel	Territoire de Taliouine		Province de Taroudant	
	Effectif	%	Effectif	%
Bovin	398	22	87 917	10
Ovin	801	44	415 124	45
Caprin	626	34	408 770	45
Total	1 825	100	911 841	100

Source : services agricoles de Taliouine, 2010

Selon les services de la municipalité, la production annuelle de viande est estimée à 8 tonnes et celle de lait à 70 000 litres. Le beurre, produit de manière traditionnelle, est jusqu'à présent destiné à l'autoconsommation.

Ce produit, jugé de bonne qualité, pourrait être mieux valorisé pour contribuer au développement agricole de la commune. Sa production annuelle est estimée à 3 000 kg.

4.4. L'artisanat

Un secteur artisanal insignifiant

L'artisanat reste un secteur très faible. Il est à développer. En effet, l'activité artisanale est l'un des leviers du secteur touristique qui constitue une opportunité de développement de Taliouine et de son arrière-pays rural.

La municipalité projette la réalisation d'un village artisanal où seraient regroupées les différentes activités de ce secteur dans le but de les valoriser. (Tapisserie, poterie, etc.).

4.5. Le tourisme

De fortes potentialités touristiques

La ville de Taliouine et son environnement montagneux représentent de grandes opportunités qui ont permis au secteur du tourisme de connaître une dynamique notable toutes ces dernières années. La situation géographique de la ville située sur un axe important, reliant Agadir à Ouarzazate y a contribué.

Une infrastructure touristique d'accueil importante

D'autres opportunités restent encore à explorer. On y relève :

- Un héritage historique et cultuel qui constitue une richesse à valoriser : Kasba, Almadrassa Al Atika Taguergouste, pratiques folkloriques, etc.
- La beauté du paysage environnant : montagnes, vallées, cours d'eau, gorges et grottes du l'Anti Atlas, lac Ifni du Haut Atlas, Oasis, etc.

- Pratiques traditionnelles ancestrales : culture de safran, arganiers et autres arbres fruitiers dans les hauteurs des montagnes, tapisserie, cuisine berbère, etc.

4.6. Le commerce

Un secteur commercial actif et diversifié

L'activité commerciale est bien développée dans la commune de Taliouine qui draine une clientèle en provenance des douars ruraux des communes proches. La ville abrite un ensemble de commerces fixes très variés. Une centaine de commerces et de services se répartissent dans les quartiers de la ville essentiellement au Centre, à Taguergouste et à Assoul.

L'activité commerciale de Taliouine bénficie aussi de la production du safran par les petits producteurs de la zone (près de 400), la seule du Maroc qui produit cette épice très recherchée tant sur le marché intérieur que sur le marché international. Cela explique l'installation assez récente de grandes banques.

Le commerce ambulant se localise dans le souk hebdomadaire Tnine Taliouine : un abattoir, un espace de vente de grains (rahba) ainsi que des points de vente de denrées alimentaires, de produits phytosanitaires, engrais et autres articles d'habillement et d'équipement ménagers. Les recettes du souk hebdomadaire (aires, parc, du souk) s'élèvent à 195 600 dhs (chiffres 2010). Elles contribuent à alimenter la trésorerie de la municipalité.

Cette dynamique commerciale doit être développée pour permettre à la ville de jouer un rôle de relais entre son arrière-pays rural et les grands marchés de la région. Elle doit être soutenue afin de bien valoriser les opportunités que ce secteur présente pour le développement de cette localité, notamment en termes d'offre d'emploi qui peut contribuer à diminuer l'exode des populations vers d'autres localités et de nouvelles ressources financières pour la municipalité.

De ce fait, un intérêt devrait être porté sur le développement du rôle commercial de cette ville en l'équipant des infrastructures nécessaires pour qu'elle soit en mesure de bien répondre aux attentes de sa population et à celle des communes voisines.

4.7. L'environnement

Une partie des eaux contaminée

D'après l'étude réalisée en 2006 par l'ONEP, la municipalité de Taliouine est confrontée à plusieurs risques environnementaux. Du point de vue de la qualité des eaux, les analyses bactériologiques effectuées par l'ONEP dans les années antérieures, au niveau de 3 puits particuliers situés en plein centre de la ville, (souk, auberge Souktana, et le puits du café Zâafran), ont montré que les eaux de la nappe alluviale sont relativement contaminées (coliformes fécaux : entre $2.2*10^2$ et $4.6*10^2$, Escherichia Coli à 44°C : $1.4*10^2$ et $2.8*10^2$, streptocoques fécaux : entre 32 et 110).

Ces mêmes puits ont fait l'objet de prélèvements par les services d'hygiène de la municipalité qui ont bien confirmé cette contamination. Cette situation est la conséquence de l'absence de dispositif d'assainissement pour l'ensemble de la population.

5. Les équipements collectifs et les services sociaux publics

Dans la municipalité de Taliouine, un ensemble d'équipements collectifs et de services sociaux contribuent, avec les services municipaux qui gèrent les affaires locales, au développement de ce territoire.

5.1. Equipements d'encadrement administratif et judiciaire

L'administration du territoire et d'autres communes rurales voisines est assurée par le Cercle de Taliouine. Un pachalik et une gendarmerie qui sont des relais administratifs déconcentrés, permettent de spatialiser ses interventions publiques.

Ces entités ont pour mission, chacune dans son domaine, d'encadrer et de dynamiser le développement local de Taliouine et son arrière-pays rural.

L'encadrement technique et financier dont dispose la municipalité se compose des entités suivantes :

- La Direction régionale des Eaux et forêts (antenne)
- L'ONEP
- L'ORMVA
- Une agence de Barid el Maghrib
- Une perception
- Trois banques et une institution de crédit

5.2. Equipement d'enseignement et de formation professionnelle

Un taux préoccupant d'analphabétisme, en particulier chez les femmes

Comme cela il a été signalé plus haut, la municipalité de Taliouine présente un taux d'analphabétisme très élevé par rapport à la moyenne nationale, respectivement 35.5 % contre 29.5 %. La situation des femmes est plus alarmante : plus de 50% d'entre elles ne savent ni lire ni écrire. Tout cela démontre l'importance de l'effort à déployer pour remédier à ce fléau.

La municipalité dispose d'un certain nombre d'établissements scolaires publics pour répondre aux besoins de sa population et de celle des communes voisines :

Etablissements scolaires publics.

Cycle d'enseignement		**Primaire**	**Collège**	**Lycée**
Nombre d'établissement		4	1	2
Dont satellites		2	-	-
Elèves inscrits 2006/2007		960	888	432
Pourcentage des filles		44 %	31.60 %	34 %
Nombre de classes		35	39	32
Nombre moyen d'élèves par classe		27	37	31
Nombre d'enseignants		35	39	32
Nombre moyen d'élèves par enseignant		27	23	14
	Eau (réseau public)	4	1	2
	Electricité	4	1	2
	Sanitaires	4	1	2
	Internats	-	-	1
	Clôture	4	1	2
	Cantine (capacité)	100	-	-
	Restauration (bénéficiaire)	250	-	-

L'enseignement privé est représenté par 6 institutions pré-scolaires d'une capacité de 300 élèves avec un taux de remplissage de 90 %. Cette situation traduit aussi l'effort à fournir pour garantir un enseignement pré-scolaire convenable et dans des conditions appropriées au profit de la jeunesse de cette localité. D'où la nécessité d'encourager les interventions privées pour poursuivre les investissements dans ce domaine.

5.3. Autres équipements d'enseignement

Un ensemble de M'sied répartis dans le territoire municipal accueille les élèves de moins de 6 ans habitant loin des écoles pré-scolaires privées auxquelles ils n'ont pas les moyens d'accéder.

Il existe aussi une école coranique Al Madrassa Alaatika Taguergouste, avec une capacité de 80 élèves et un taux de remplissage de 50 %. Elle constitue un lieu de culture et d'éducation religieuse et sociale pour un grand nombre de personnes qui ont joué un rôle important dans l'histoire de cette localité.

La municipalité dispose d'une Maison de bienfaisance (Dar Taleb) qui héberge les filles et garçons issus de familles nécessiteuses des communes rurales voisines. Elle contribue à encourager les élèves du milieu rural avoisinant à continuer leur formation dans le collège et le lycée de Taliouine.

5.4. Equipements et services de santé

Des besoins considérables en matière de santé

Selon les enquêtes réalisées avec les Services de la santé, la situation de la commune de Taliouine dans ce domaine, révèle un manque considérable, que ce soit au niveau de l'infrastructure sanitaire ou au niveau du personnel et des services dispensés. Cela est du au fait que les équipements et les services de ce secteur couvrent, en plus de la population municipale, celle de 11 communes avoisinantes.

Les équipements publics de la commune se limitent à un Centre de santé avec une capacité de 20 lits, un dépôt de médicaments, un local du croissant rouge et deux ambulances.

Le secteur privé est représenté par deux pharmacies, un cabinet de médecine générale et deux cabinets de dentistes. Ces équipements sont gérés par 5 médecins dont un privé, deux docteurs en pharmacie, 4 vétérinaires et une dizaine de personnel paramédical.

Infrastructures et services sanitaires

Etablissement	Quartier	Nombre médecins	Nombre infirmiers	Nombre consultations	Capacité accueil (lits)	Date implantation	Nbre ambulances
Centre de santé	Taliouine	2	10 (dont 4 sage-femme)	Quotidiens	20	972 comme hôpital	2 (dont une municipale)
Maison d'accouchement	Taliouine	N'est pas encore fonctionnelle				2009	

Enquête DTP 2010

D’après les enquêtes, l’ensemble des ménages invoque l’insuffisance des équipements sanitaires et les difficultés récurrentes d’accès aux soins.

Un hôpital provincial le plus proche est situé à Taroudannt (chef-lieu de la province) à 110 Km du centre de Taliouine.

5.5. Equipement et services socioéconomiques

Maison du développement et Maison du safran, des équipements originaux

Sur le territoire de la commune de Taliouine, une Maison du développement a été créée par l’association Migrations & Développement, avec un cofinancement de l’Union européenne, l’agence de développement social, et le conseil régional dans le cadre du programme « **initiative européenne pour la démocratie et les droits de l’homme** ». Elle a pour fonction d’assurer la communication et l’information des différents intervenants socio économiques de la région et le renforcement de leurs capacités.

Une Maison du safran a également vu le jour en octobre 2010 avec pour finalité de contribuer au développement de la la filière safran. Elle regroupera entre autres, des techniciens, un laboratoire spécialisé, un lieu de réunion, un local pour les organisations de producteurs.

Infrastructures socio-économiques apparaitre

6. Genre et développement

Une très faible implication des femmes dans la prise de décision

La Commune Urbaine de Taliouine partage avec la majorité des conseils communaux marocains, l'absence de participation des femmes au sein des organes représentatifs de la population (Conseils de communes) et dans les bureaux exécutifs des associations de développement , malgré les efforts constatés dans ce sens au niveau de quartiers comme TABIA et TAGRGOUST où les femmes manifestent un sens très développé de participation aux débats et l'affirmation d'une conscience collective féminine pour le changement sociétal.

Toutefois, pour des raisons culturelles, le taux de participation des femmes à la prise de décisions demeure faible. Les facteurs d'influence pour la faible implication des femmes dans la prise de décision sont, entre autres: le faible niveau d'instruction des femmes, le poids de la tradition, les occupations quotidiennes des femmes.

Le diagnostic participatif mené et les entretiens effectués lors des ateliers réalisés avec les femmes des quartiers TIMLILT et BIOUILGUA, ont permis de constater que les femmes restent omniprésentes dans les associations, où elles sont très actives. Elles ont aussi un rôle essentiel dans les activités quotidienne de production et de reproduction, mais elles participent peu au niveau de la prise de décision et du contrôle et de la gestion de certaines ressources stratégiques (terre, eau, commerce).

6.1. Usage et contrôle des ressources

Concernant les moyens de production au niveau de Taliouine, le rôle des femmes est très limité au niveau du foncier et des droits d'eau. La gestion des produits et leur écoulement sur le marché sont assurés par les hommes.

Le tableau ci-après présente les résultats des entretiens semi-structurés réalisés par l'équipe de M&D lors du diagnostic afin de mieux appréhender la question du genre et de l'accès aux ressources selon les sexes. Cela fournit des indications sur la possibilité d'accès aux ressources dans certains quartiers, et ce en fonction d'un ensemble de considérations, comme la culture et les traditions.

6.2. Accès aux ressources selon le genre

	Accès ou utilisation			Contrôle, prise de décision		
	Femme	*Les 2*	*Homme*	*Femme*	*Les 2*	*Homme*
i. Moyens de production						
Foncier			X			X
Eau d'irrigation		rX				X
Outils		X			X	
Crédit		X				X
ii. Système de culture						
Assolement		X			X	
Arboriculture	X	X			X	
Céréales		X	X		X	
Cueillette	X				X	
Animaux	X					X
Basse court	X			X		
iii. Artisanat						
Artisanat	X			X		
1. Biens privés						
Maison	tâches domestiques		entretien	X		X
Transport (vélo,auto)		X			X	
Argent	Marché	X	marché	x		
2. Formation						
Formation / scolarisation		X			X	
alphabétisation						

Source : MD 2010

Suite à l'analyse de la situation des femmes dans l'ensemble des quartiers de la municipalité, il a été constaté qu'elle y avait une distinction, surtout en matière d'accès aux ressources et à la participation dans la prise de décision entre les quartiers les plus proches du centre-ville comme TABIA, et TAGRGOUST et les autres.

Dans les autres quartiers tels que DOUZRROU, IMZIZOUI, et ASSOUL etc), le niveau de la participation et l'accès aux ressources sont limitées pour les femmes. En revanche, les femmes sont très actives dans le domaine de la production et de la reproduction agricole et de l'élevage, ainsi que dans les activités du ménage.

7. Présentation et dynamique des acteurs et actions menées

7.1. La municipalité de Taliouine

L'analyse institutionnelle de la commune a pour objet d'identifier les capacités fonctionnelle et organisationnelle de la municiplité, ainsi que les moyens dont elle dispose. Cette analyse a été réalisée par l'examen des ressources humaines, financières et sociales.

La municipalité est une collectivité locale et depuis la promulgation de la nouvelle Charte communale, elle dispose d'un large éventail de compétences. Il convient de rappeler que l'objectif de la Charte est de promouvoir la commune comme acteur essentiel du développement local.

L'institution communale doit donc être placée au centre de la problématique de développement et elle doit être le maître d'ouvrage de son propre développement.

7.1.1. Le Conseil municipal

Des élus avec un bon niveau de qualification

La municipalité de Taliouine est dirigée par un conseil communal composé de 14 membres élus, dont 2 femmes qui représentent les 11 circonscriptions de la municipalité.

Le conseil est formé d'un président, de trois adjoints, d'un secrétaire du conseil et de son adjoint, du président du Comité chargé de la planification et des affaires économiques et l'urbanisme et le budget, et son vice-président du Comité chargé des affaires sociales et son vice-président, et de trois conseillers.

Les élus qui composent le Conseil Communal ont des niveaux d'étude significatifs. En effet, 3 d'entre eux ont un niveau universitaire, 6 ont un niveau secondaire et les autres ont un niveau d'enseignement primaire.

Il apparait clairement que les membres du Conseil communal de Taliouine ont le niveau pour réaliser dans de bonnes conditions les missions qui incombent à la municipalité.

7.1.2. Les ressources humaines et les services de la commune

Les moyens humains

Le Conseil Communal est assisté par une administration locale composée de 37 fonctionnaires et agents de service, répartis dans les services suivants :

- Le secrétariat général,
- Le service des finances, chargé du budget et de la comptabilité,
- Le service du personnel, chargé de la gestion des ressources humaines et de la formation
- Le service technique, chargé de la maintenance, de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme,
- Le bureau de l'état civil,
- Le bureau d'hygiène,
- Le service économique et social chargé du développement et de la planification,

La coordination de ces structures est assurée par le Secrétaire Général de la municipalité et les techniciens.

Organisation administrative de la municipalité

Nature du service	Nombre d'employés et grades
Service des finances	2
Service du personnel	2
Service technique	03 fonctionnaires et 21 agents de service
Bureau de l'état civil	5
Bureau d'ordre	1
Police administrative	1
Secrétariat	1
secrétaires	1

Ces agents d'administration de la commune ont les niveaux d'étude assez disparates : 7 de niveau licence, 1 de niveau bac, 2 techniciens, 14 de niveau secondaire, 10 de niveau primaire et 6 sans niveau.

Le renforcement des capacités de l'ensemble des ressources humaines (élus et fonctionnaires) de la municipalité, dont le conseil municipal, est indispensable, en matière de gestion communale en général, comme le préconise la nouvelle Charte communale.

De plus, l'absence de médecin dans le service hygiène-santé limite fortement les activités de la commune dans ce domaine.

7.1.3. Les ressources financières

Budget de fonctionnement : recettes et dépenses

Première partie	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes					
Part TVA	5 442 000	3 623 000	3 913 000	4 304 000	5 380 000
Recettes propres	868 553,01	1 039 364,19	1 927 581,97	1 059 313,34	1 524 762,27
Autres recettes courantes	17 0000	330 000	310 000	320000	270 000
Recettes totales	**4 480 553,01**	**4 992 364,19**	**6 150 581,97**	**5 719 313,34**	**7 174 762,27**
Dépenses					
Dépenses de personnel	1 863 898,15	1 804 584,34	1796 983,37	1812 932,14	1 976 614,21
Matériel et frais de fonctionnement	409 445,23	363 175,43	704 660,96	638 546,41	547 812,69
Dons/aides et actions sociales	164 245,60	152 646,28	74 854,00	385 597 ,35	464 383,45
Remboursement du principal des emprunts					
Remboursement des intérêts des emprunts					
Dépenses du conseil	177 139,00	205 861 ,96	161 087,00	108 943,00	156 469,06
Autres Dépenses	224 358,84	88 443,97	399 356,84	379 968,80	284 989,00
Dépenses courantes	2 839 086,82	2 614 711,98	3 137 348,17	3 406 037,70	3 458 268,41

Source : Comptes administratifs de la commune 2010

Budget d'équipement : recettes et dépenses

Deuxième partie	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes					
Total recettes	**1 641 466,19**	**2 053 425,91**	**2 022 956,61**	**1 965 098,14**	**3 416 741,71**
					Dépenses
Véhicules	194 800,00	200 000,00	126 656,00	290 000,00	600 116,00
Matériel informatique		69 448,6		29 996,00	44 248,00
Etudes techniques	32 040,00	96 000,00	95 700,00	108 000,00	15 000,00
Bâtiments (abattoirs, Ecoles, mosquées, mausolées, ...)			88 399,37		818 296,18
Aménagement et construction des voiries	169 683,56	46 655,87		907 846,80	197 735,40
Adduction d'eau potable (AEP)	487 729,25		44 943,36	413 611,18	139 963,00
Electrification					521 575,80
ILDH	25 478,00	375 377,75			368 352,94
Matériels technique, électroniques et mobilier de bureau	247 765,00	275 865,90	49 982	169 936,00	259 678,00
Dépenses d'investissement	**1 157 495,81**	**1 051 287,20**	**924 914,48**	**5 521 848,48**	**5 935 322,38**

Source : Comptes administratifs 2010

7.2. Les structures de l'économie sociale

Des associations nombreuses et actives

Comme les différentes localités de la province, la municipalité de Taliouine dispose de nombreuses associations, dont la plupart œuvrent dans le domaine de l'éducation et des loisirs.

Les associations de développement sont très limitées, en nombre et en matière de réalisation des actions de développement, en raison de :

- La nature de la localité de Taliouine qui est une petite ville
- Le niveau de formation des fondateurs
- Le manque de formation en management du développement social

Associations présentes dans la commune

Association	Date de création	Objectifs	Réalisation
association IHSSANE pour le diabète	09/05/2001	Social	
association des Producteurs du safran	17/09/2008	développement	
association Sportive des jeunes	19/03/2009	Sportif	
association de Bienfaisance islamique	01/10/1974	Social	
association BI-IDOKAN pour le TAE KWON DO	01/05/2005	Sportif	
association de Fraternité pour les œuvres sociales à la municipalité	18/06/2004	Social	
association de Partage d'habitation	16/05/1999	Logement	
section de Mouvement d'enfance populaire	09/03/1992	Social	
association Sportive du Lycée Mohamed VI	10/05/1995	sportif-éducatif	
association Anzkoum	04/07/2007	Culturel	
association Aoudou pour les employeurs et les conducteurs des taxis	18/04/2006	Professionnel	
association professionnelle des propriétaires et gestionnaires des hébergements touristiques.	11/09/2007	Professionnel	
association du quartier administratif pour le développement	02/03/2009	développement	
Forum des Initiatives Locales (FIL)	14/12/2005	développement	
association Abaraz	22/08/2009	développement	
association Tifawt pour les électriciens de Taliouine	03/07/2008	Professionnel	
Bureau local du Croissant-rouge	09/05/2001	Social	
Association Taguergousste pour le développement économique	20/04/1998	développement - économique	
Association Tiwizi pour la culture le sport et l'art	14/05/2004	Culturel	
Association Tamount pour le développement	1999	développement	- projet d'élevage des chèvres et des abeilles - action de propreté à Taliouine - contribution au don de deux ambulances. - compagne médicale de lutte contre la cécité
Association Soufisme (ALIRFAAN)	06/03/1999	culturel - développement	
Association de la mosquée et ses services	21/10/2004	Social	
Association Taouja	09/04/2007	développement	
association Afoulki	04/04/2009	développement	-distribution des fournitures scolaires - aide aux victimes des inondations -formation informatique - activités pour les enfants. - des tournois de footballs - contribution au festival du safran Taliouine.

Il est à signaler que le territoire de la municipalité dispose de 3 coopératives : la coopérative Souktana, la coopérative Soukayna et la coopérative Tawenza. La 1ere pour la production et la commercialisation du safran, la 2ème pour le safran et différents produits agricoles et la 3° pour le miel et d'autres produits.

Coopératives présentes dans la commune

coopérative	Date de création	Domaines d'activités	Réalisations
coopérative Tawenza	40/06/2010	la production de miel et autre produit agricoles	
coopérative Souktana	17/07/1979	production et commercialisation du safran	Construction et réhabilitation du local Proposition et publication de produit de safran
coopérative Soukaina			

7.3. Projets réalisés ou programmés sur le territoire de la municipalité

7.3.1. Projets réalisés

Projet	Localités bénéficiaires	Montant (DH)	Financement	Avancement
Voirie reliant Tabia et Tagrgoust	Tabia et Tagrgoust	5.602.908,00	Municipalité AL OMRAN	réalisé
Renforcement d'éclairage public	Quartiers de la municipalité	346.578,40	Municipalité	réalisé
Aménagement d'espace du lycée Mohamed VI	Lycée Mohamed VI	100.000,00	Municipalité	réalisé
Approvisionnement en eau potable	Quartiers ; Timlilt, biouilgua, et Imzizzoui	1.204.215,63	Municipalité	réalisé
Acquisition d'une camionnette pour la collettes des déchets	Quartiers de la municiplalité	600.000,00	La municipalité	réalisé
Construction d'une maison du safran	Région de Taliouine et les producteurs du safran		INDH La région SMD Le conseil provincial Ministère d'agriculture La municipalité	réalisé
Elargissement et renforcement de la RN n° 10	La ville de Taliouine	7.090.923,60	Ministère de l'intérieur Municipalité	En cours
Renforcement de l'éclairage public	La ville de Taliouine	2.109.840,00	Ministère de l'intérieur Municipalité	En cours
Formation des élus et des fonctionnaires		30.000,00	Municipalité	En cours

7.3.2. Projets programmés

Intitulé de projet	Localités bénéficiaires	Montant (DH)	Financement
Renforcement des voiries de la ville	Ville de Taliouine	1.500.000,00	Municipalité FEC Conseil régional Conseil provincial Ministère de l'intérieur
Construction d'un pont sur la route national	Ville de Taliouine		Direction provinciale de l'équipement
Finalisation d'éclairage public	Ville de Taliouine	600.000,00	Municipalité FEC Ministère de l'intérieur
Qualification des quartiers moins équipé (dallage)	Quartier de la ville	1.300.440,00	Municipalité Ministère de l'habitat
Construction et équipement d'un complexe culturel	Ville de Taliouine	800.000,00	Municipalité FEC ME
Aménagement et équipement du terrain municipal	Ville de Taliouine	1.600.00,00	Municipalité ME

Les projets réalisés sur le territoire communal sont en général initiés par la municipalité, avec l'appui des partenaires suivants :

- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
- Fond d'Equipement des Communes (FEC)
- Direction Provinciale de l'Equipement
- Conseil régional
- Conseil provincial

Par la même, un ensemble d'actions se réalise sur le territoire de la municipalité dans le cadre des initiatives locales prises par les structures de l'économie sociale (associations principalement). Ces actions sont, en général, financées par :

- Initiative Nationale de Développement Humaine (INDH)
- Conseil provincial
- Conseil régional
- Autres bailleurs de fonds et associations nationales et internationales.

Exemples de projets réalisés par les associations locales :

- Distribution des affaires scolaires pour les enfants issus des familles pauvres
- Aides aux familles sinistrées par des inondations
- Formation en informatique des petits enfants
- Projets d'élevage des caprins
- Organisation des caravanes et actions de sensibilisation sur l'environnement
- Organisation de caravanes médicales
- Organisation de tournois de football et des marathons

2ème Partie

Analyse stratégique, axes de développement

B. Analyse stratégique

8. Les pistes de développement : analyse stratégique

Suite à la réalisation de l'état des lieux de la municipalité et à l'analyse des enquêtes, et en tenant compte des résultats des ateliers réalisés avec la population des différentes localités, il est possible de présenter une matrice relatant les points forts et les points faibles du territoire (Analyse SWOT).

8.1. Les points forts et les faiblesses de la commune

Forces	Faiblesses
Situation géographique et milieu physique	
▪ La position remarquable de la ville de Taliouine sur la RN n° 10 reliant la ville d'Agadir et Ouarzazate et les autres communes et petites villes (Taznakht, Aoulouz et Taroudant) ▪ Des sols fertiles favorables à l'agriculture sur les deux rives de l'oued Zagmouzen ▪ Des ressources en eau abondantes ▪ Un rôle de pôle commercial important pour les alentours (14 communes rurales) ▪ Des atouts touristiques (patrimoine culturel et paysage) : oued, kasba ▪ Un point de départ pour aller vers d'autres grands sites touristiques ; Toubkal, Siroua …etc	▪ Emplacement localisé entre deux montagnes et sur les deux rives de l'oued Zagmouzen, ce qui limite l'agrandissement de la ville ▪ Absence de ressources forestières ▪ Absence de terrains communaux (statut juridique des terrains)
Démographie et emploi	
▪ Prédominance de la population en âge d'activité (48.1 %) ce qui constitue un potentiel pour le développement de la commune ▪ Ressource humaine relativement compétente	▪ Exode de la population active, notamment des jeunes entre 20 et 35 ans, vers les grands centres urbains ▪ Vieillissement de la population plus important que la moyenne nationale ▪ Taux d'analphabétisme élevé de 35% avec des disparités fortes entre femmes (50.9%) et hommes (18,8%);

Forces	Faiblesses
	▪ Répartition inéquitable sur le territoire de la municipalité ▪ Manque de terrains constructibles
Services de base et services sociaux	
▪ 2 groupements scolaires et 4 annexes scolaires, répartis de façon homogène sur le territoire. ▪ Existence d'un collège avec un internat pour les filles et garçons ▪ Existence de deux lycées ▪ Existence de la Maison de bienfaisance (DAR TALEBA) ▪ 14 centres de préscolaires privés ▪ Implication de la commune dans l'appui à l'enseignement secondaire (Equipement et fonctionnement de l'internat) ▪ Implication des associations dans la vie scolaire par l'organisation des petites cérémonies pour les enfants	▪ Insuffisance des dortoirs de l'internat ▪ Sous équipement de certaines écoles : Absence de toilettes, de clôtures, d'eau et d'électricité, de bibliothèques, de terrains de sport, de cantines, dans beaucoup d'écoles ▪ Absence de transport scolaire pour les collèges et lycées ▪ Faible implication des associations de développement dans les questions liées à l'enseignement ▪ Absence de programme de lutte contre l'analphabétisme en particulier chez les femmes. ▪ Manque d'écoles privées dans le pré-scolaire et le primaire
▪ Existence d'un Centre de santé qui couvre tout le territoire de la circonscription de Taliouine ▪ Existence d'une salle d'accouchement ▪ Existence de deux pharmacies ▪ Existence de deux ambulances, dont une municipale, pour l'évacuation des malades ▪ Construction d'une Maison de la mère (DAR EL OMOUMA), pas encore fonctionnelle	▪ Insuffisance de l'équipement du Centre de santé ▪ Faibles services par rapport aux besoins de la population ▪ Eloignement et difficulté d'accès au centre de santé pour les habitants de la plupart des douars ▪ Ressources humaines insuffisantes par rapport à la population à assister
▪ Existence d'une Maison de la culture ▪ Existence d'un Foyen féminin ▪ Existence d'un terrain (non équipé) ▪ Fort intérêt de la population pour le sport et la culture	▪ Inexistence des autres structures (Maison des jeunes, Centre culturel ….) ▪ Manque d'autres foyers féminins ▪ Absence d'espace pour les associations ▪ Absence d'associations s'intéressant aux handicapés
▪ Implication totale du Conseil municipal en partenariat avec l'ONEP dans la réalisation, la gestion et la maintenance du système d'adduction d'eau potable	▪ La qualité de l'eau potable est faible surtout dans le centre-ville ▪ Existence de ménages non desservis en

Forces	Faiblesses
taux d'accès à l'eau potable (98%) surtout les nouveaux ménages résidant hors du plan d'aménagement PA.	eau potable
▪ Couverture totale des douars en électricité ▪ Taux d'électrification relativement satisfaisant : 97% des ménages	▪ 3 % des ménages éloignée des douars ou des groupements d'habitat, n'ont pas l'électricité ▪ L'éclairage public ne couvre pas tous les quartiers
▪ Proximité de la route N10 Agadir-Ouarzazate, axe important de transit ▪ Des routes et rues en cours de structuration et d'aménagement dans les grands quartiers	▪ Pistes en mauvais état (douar Souk, Assoul, Imzizzou,) ▪ Enclavement de certains quartiers à cause de l'oued Zagmouzen (absence d'une passerelle)
Economie	
▪ La SAU représente 26 % de la superficie totale de la commune ▪ Prédominance des terres Melk (94.44%) ▪ Existence de périmètres irrigués dans les bords de l'oued ▪ Les agriculteurs ont un savoir-faire dans les filières importantes de la zone: production céréalière, engraissement des bovins et ovins, production laitière ▪ Développement de la mécanisation et de l'utilisation des intrants agricoles (semences sélectionnées, engrais, pesticides) ▪ Existence des coopératives agricole laitière, d'élevage, de la production du safran et des produits agricoles. ▪ Proximité des grands marchés de bétail (Taznakht, Aoulouz, Sept leguerdan) ▪ Patrimoine touristique (KASBA), ▪ Une infrastructure touristique (hôtel, auberges et maisons d'hôte) ▪ Existence d'un souk hebdomadaire pour la population d'environ 14 communes rurales ▪ Un tissu commercial fort du safran ▪ Un savoir-faire artisanal remarquable (tissage de tapis, poterie) ▪ Un attachement considérable de la	▪ Périmètres agricoles menacés par les inondations ▪ Erosion des sols ▪ Existence de périmètres de faible superficie ▪ Salinisation des terres ▪ Faible niveau d'encadrement et de formation des agriculteurs ▪ Faiblesse du secteur coopératif avec une seule coopérative active dans le domaine de la production et de la commercialisation du lait (ASSAKI) ▪ Absence d'organisations professionnelles dans les filières de prédilection de la zone (lait, viande, céréales et légumineuses). ▪ Insuffisance de la valorisation des produits agricoles ▪ Insuffisance des parcours pour le développement de l'élevage extensif ovin ▪ Patrimoine touristique en cours de dégradation (kasba) et/ou encore peu valorisé ▪ Secteur de la commercialisation du safran encore peu structuré ▪ Infrastructure du souk insuffisante et pas structurée ▪ Secteur artisanal très peu développé et encadrement faible des artisans

Forces	Faiblesses
population des alentours au centre de Taliouine	
Institutionnel	
▪ Conseil municipal a un niveau d'étude élevé ▪ Présence de deux femmes dans le conseil communal ▪ Cadres dynamique, ▪ Cohésion du conseil communal avec une majorité stable ▪ Collaboration entre le conseil communal et le tissu associatif pour la réalisation des petites actions de développement ▪ Emergence d'un tissu associatif jeune ▪ Patrimoine et équipements municipaux importants (bâtiments, boutiques, véhicules …)	▪ Finances de la commune très dépendante de la TVA (plus de 76 %) ▪ Niveau très faible de l'investissement communal ▪ Faible autonomie financière (recettes propres/dépenses de fonctionnement) ▪ Ressources humaines de la commune sont insuffisantes ▪ Manque de formation en ressources humaines ▪ La coopération entre la municipalité et les associations est faible ▪ Absence de formation pour la plupart des associations ▪ Absence de coopération intercommunale ▪ Faiblesse structurelle du tissu associatif ▪ Carence des associations au niveau préparation, montage et gestion des projets ▪ Charge des frais de personnel communal non utilisés par les services de la commune (17 personnes) ▪ Faible secteur coopératif : ▪ Faible mobilisation des acteurs (commune, tissu associatif, services…) autour de certaines problématiques sociales et culturelles (éducation, santé, jeunesse, sport, culture, handicapés….)

8.2. Analyse stratégique et proposition d'orientations pour la commune

La synthèse des points forts et des points faibles de la commune de Taliouine, et l'analyse de toutes les données collectées auprès des différents intervenants, combinées avec les propositions de la population locale ont permis de formuler la proposition d'une stratégie de développement du territoire communal.

Cette stratégie doit viser un développement territorial durable basé sur la valorisation des ressources locales et des savoir-faire, en vue d'améliorer les conditions de vie et de revenu de la population.

Elle doit, en particulier, permettre d'offrir les meilleures possibilités d'accès aux services sociaux, économiques et culturels, et, elle doit, plus particulièrement, intégrer les femmes et les jeunes dans le processus de développement.

Pour arriver à cet objectif, il est important de préciser un ensemble d'enjeux et de questions auxquelles il convient d'apporter des réponses.

8.2.1. Les principaux enjeux de développement de la commune

- Comment assurer une promotion du territoire de Taliouine ?
- Comment maintenir sur place les habitants de la commune, notamment les jeunes ?
- Comment développer les atouts géographiques et l'emplacement de Taliouine ?
- Comment maintenir l'activité agricole et d'élevage tout en exploitant les deux rives de l'oued Zagmouzen?
- Comment diversifier les activités économiques existantes ?
- Comment conserver le patrimoine et assurer une valorisation durable des atouts touristiques ?
- Comment rendre le Centre urbain plus attractif pour accueillir de nouvelles populations et de nouveaux investissements ?
- Comment orienter la dynamique migratoire en termes de revenus et de compétences pour une promotion socioéconomique de la municipalité de Taliouine?
- Comment impliquer davantage les élus, la société civile et les autres acteurs locaux dans un processus du développement durable du territoire de la commune, basé sur l'adoption d'une démarche territoriale participative articulée autour d'une bonne gouvernance locale ?

8.2.2. la vision et la mission de la commune

Lors de réunions tenues avec le conseil municipal et avec les acteurs de la société civile, la vision et la mission ont été déterminées sur la base des éléments suivants :

- la capacité institutionnelle de la commune
- l'engagement des acteurs qui interviennent dans le territoire de la commune

- les problématiques majeures de la commune

Vision :

La vision de la commune urbaine de Taliouine est d'assurer de meilleures conditions de stabilisation de la population et la capacité d'accueil des habitants, en qualification, restauration de la ville, et de faciliter l'accès de la population aux ressources et aux opportunités afin d'améliorer leurs conditions socio-économiques, tout en s'appuyant sur la mobilisation des différentes intervenants de développement.

Mission :

La municipalité de Taliouine se donne pour mission d'améliorer le niveau et les conditions de vie des habitants de la commune par le renforcement des infrastructures de base, le développement des activités génératrices de revenus, en particulier au profit des jeunes et des femmes et l'instauration de bonnes pratiques de gouvernance locale.

8.2.3. Les principales orientations stratégiques

La formulation des orientations stratégiques repose sur les nombreuses concertations réalisées avec les élus et avec les autres acteurs locaux. Ces orientations ont été établies sur la base des résultats de toutes les étapes réalisées au cours du processus de planification participative. La démarche a permis de préciser la vision des acteurs et d'établir la liste des facteurs prioritaires de développement.

Ces orientations stratégiques sont les suivantes :

Orientation 1 : Qualification et restauration de l'ensemble des quartiers de la ville

L'objectif est l'amélioration et le renforcement de l'infrastructure de base, par l'actualisation du plan d'aménagement en vue de l'expansion de la ville. et avec l'objectif de réduire les flux migratoires vers les autres villes.

Orientation 2 : Amélioration de la qualité des services sociaux et éducatifs

L'objectif est d'obtenir une amélioration importante des services, en particulier par le renforcement des infrastructures à caractère socio-économique (centre de santé, souk, marché, espaces socioculturels), et par l'amélioration du transport scolaire.

Orientation 3 : Facilitation de l'accès aux ressources locales naturelles, agricoles et touristiques

Cela peut être obtenu à partir de la réhabilitation et de l'aménagement des canaux d'irrigation et l'encadrement des petits agriculteurs, mais aussi à partir d'un encouragement à renforcer les organisations professionnelles, en particulier dans le domaine de l'élevage des vaches laitières. Il s'agit également d'agir sur l'encadrement et l'accompagnement des femmes et des jeunes, via la valorisation du patrimoine et des ressources naturelles de la commune, ainsi que des savoirs et des savoir-faire.

Orientation 4 : Renforcement des capacités des acteurs locaux

L'objectif est d'améliorer les capacités des élus et des fonctionnaires de la commune, mais aussi des représentants des structures de l'économie sociale (associations et coopératives), afin qu'ils s'impliquent davantage dans la dynamique de développement de la commune, qu'ils étendent leurs interventions à tous les secteurs (social, culturel, économique et environnemental) et qu'ils tissent des partenariats avec d'autres acteurs associatifs, institutionnels et avec d'autres collectivités, notamment les communes limitrophes, dans une vision de projets ayant un caractère d'intercommunalité .

Liste des actions proposées :

8.3. Logique d'intervention

Objectif spécifique	Actions à amener	Acteurs et partenaires	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
AXE 1 : Qualification et restauration des quartiers de la ville				
1.1 Renforcement les effets d'urbanisation de la ville	Actualisation du plan d'aménagement en vue d'extension	CU. Service techniques Agence urbaine	Plan d'aménagement mis en place.	Le cadre de vie de la population est amélioré. Les nouvelles habitations
	Qualification et réhabilitation des quartiers TABIA, TAGROUGOUST EL QASBA, SOUK, ASSOUL, DOUZEROU, BOUILGUA, TIMLILTE et QUARTIER ADMINISTRATIF.	Ministère de l'Habitat Municipalité FEC Conseil régional Conseil provincial Ministère de l'Intérieur	Surface de dallage construite Km de voies construites	
	Réalisation d'une étude pour la mise à niveau du souk hebdomadaire,	Municipalité Ministère de l'Intérieur FEC	Etude réalisée Travaux réalisés Recettes municipales développées	
	Réalisation d'une étude et la construction d'un pont sur l'oued ZAGMOUZEM en reliant les deux rives	Municipalité FEC Ministère de l'Intérieur	Etude réalisée Pont réalisé	
	Réalisation d'une étude et construction d'une digue de protection contre les inondations	CU, eau et foret	Etude réalisé et Kms de digne réalisés	
	Extension l'éclairage publique dans les quartiers de la ville	Municipalité FEC Ministère de l'intérieur	Nbr de poteaux implantés	
	Création d'un espace équipé pour l'arrêt des Taxi et les bus	Municipalité Ministère de l'Intérieur FEC	Espace aménagé	

Objectif spécifique	Actions à amener	Acteurs et partenaires	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
AXE 2 : Amélioration de la qualité des services sociaux et éducatifs				
2.1. Amélioration de la qualité des services de base et des services sociaux	2.1.1. Aménagement des équipements de distribution de l'eau potable	Municipalité ONEP	Equipements aménagés	Le cadre de vie de la population, La qualité des services réalisée
	2.1.2. Mise en place de 3 postes électriques de transformation basse tension (Imzizzoui, Tagrgoust, et Douzrou)	Municipalité ONE	Nbr de postes installés	
	2.1.3. Renforcement du système collectif de collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés et nettoiement (gestion déléguée)	Municipalité Ministère de l'Intérieur	Nbr de ménages bénéficiaires	
	2.1.4. Création d'un réseau d'assainissement liquide avec une station d'épuration	Municipalité Ministère de l'Intérieur ONEP Secrétariat d'Etat à l'eau et à l'environnement	Nbr de ménages branchés au réseau	
	2.1.5. Création d'un espace vert et d'un parc urbain	Municipalité Ministère de l'Intérieur FEC	Espace aménagé et équipements installés	
2.2 Amélioration de l'accès de la totalité de la population aux services d'éducation et aux services sanitaires	2.2.1. Acquisition d'un bus pour le transport scolaire des élèves des quartiers éloignés (Imzizoui, Timlilit, Bioulgua, Douzrou et Assoul)	Municipalité FEC Migrations & développement	Bus scolaire acquis et mis en fonctionnement	• Nbr des élèves et étudiants suivent les études • Nbr d'associations de jeunes créées
	2.2.2. Extension du Centre de santé de Taiouine	Municipalité Délégation de la santé	Nbr de personnes accueillies	
	2.2.3. mise en fonction de DAR EL OUMOUMA	Municipalité Communes voisines Association féminine Migrations & développement	Structure de gestion créée Nbr de personnes accueillies	• Le taux de mortalités des femmes en accouchement est réduit

Objectif spécifique	Actions à amener	Acteurs et partenaires	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
	2.2.4. Création d'un complexe socio culturel	Municipalité FEC Ministère de l'Intérieur	Complexe construit et équipé	
	2.2.5. Aménagement et équipement d'un terrain municipal	Municipalité Ministère de l'Intérieur	Terrain aménagé et équipé	
AXE 3 : Amélioration de l'accès aux ressources locales naturelles, agricoles et touristiques				
3.1. Consolidation de la vocation agricole	3.1.1. Réhabilitation des seguias et des canaux d'irrigation	Municipalité Associations locales ORMVA (Ouarzazate)	Longueur de seguias aménagées	• Les revenus de la population sont améliorés • Le rendement agricole est amélioré • Le patrimoine touristique est sauvegardé • Le nombre de touristes a augmenté • La mobilisation des associations est forte
	3.1.2. Sensibilisation et formation des agriculteurs	Municipalité, ORMVA (Ouarzazate) Migrations & Développement	Nbr des sessions réalisés* Nbr des agriculteurs sensibilisée	
	3.1.4. Mise en place d'un Bureau d'information Touristique	Municipalité Migrations & Développement Association des guides Association des aubergistes	Le BOT est fonctionnel	
3.3. Appui à la création des Activités Génératrices de Revenus	3.1.5. Création un Fonds de Développement Local pour le cofinancement des petits projets AGR	Municipalité (ILDH) Associations et coopératives INDH	Nbr de projets réalisés Nbr d'emplois créés	
AXE 4 : Renforcement des capacités des acteurs et de la gouvernance locale				
4.1. Renforcement de la gouvernance locale	4.1.1. Mise en œuvre et suivi du processus du PCD,	Municipalité AV Migrations & développement	Nbr de rapport réalisés	Mobilisation des acteurs du développement local,
	4.1.2 elboration et mise ne œuvre d'un plan de communication	Municipalité AV Migrations & développement	Supports de promotion réalisés	

Objectif spécifique	Actions à amener	Acteurs et partenaires	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
	4.1.2. Réalisation d'un programme de formation des élus, des fonctionnaires et des représentants de la Société civile.	Municipalité AV Migrations & développement	Nbr de sessions de formation réalisées Nbr de participants aux formations Nbr de femmes bénéficiaires	

9. Proposition d'une programmation participative des actions

Afin de faciliter la compréhension de la programmation proposée dans le cadre du présent PCD, les remarques ci-après doivent être formulées :

1. Beaucoup de projets ont déjà été réalisés par la Municipalité de Taliouine, mais il y a encore beaucoup à faire pour le développement de la commune. Or tout ne pourra pas être réalisé tout de suite et tous les projets possibles ne revêtent pas la même priorité ;

2. Des choix stratégiques devront être faits, qui tiendront compte de l'environnement interne et externe. Ces choix devront être faits avec beaucoup de réalisme et tenir compte de l'horizon du plan ;

3. Des orientations stratégiques prioritaires ont été définies. Elles sont présentées dans ce document. Elles feront l'objet d'une consultation des acteurs locaux et d'une validation par le Conseil Communal. ;

4. Les coûts estimés pour les activités comme pour les projets ne doivent pas être considérés comme figés. Il s'agit de coûts indicatifs. Ce sont des estimations basées sur les données disponibles au moment de l'élaboration du Plan. Elles sont issues, en particulier, des entretiens réalisés avec les services de la municipalité.

Ebauche de programmation du Plan Communal de Développement de Taliouine 2011- 2016

Proposition

Secteur / objectif	Actions	Nombre	Coût Unitaire en DH	Coût Total	Apport de la commune	Programmation physique et financière					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
Axe 1 : Qualification et restauration de l'ensemble des quartiers de la ville											
Renforcement les effets d'urbanisation de la ville de TAILOUINE.	Actualisation du plan d'aménagement en vue d'extension	4300 H	140,00	600 000,00	300 000,00		xxx				
	Qualification et réhabilitation des quartiers TABIA, TAGROUGOUST EL QASBA, SOUK, ASSOUL, DOUZEROU, BOUILGUA, TIMLILTE et QUARTIER ADMINISTRATIF.			10 000 000,00	1 200 000,00		XXX	XXX	XXX		
	Réalisation d'une étude pour la mise à niveau du souk hebdomadaire,	01	200 000,00	200 000,00	200 000,00				XXX		
	Réalisation d'une étude et la construction d'un pont sur l'oued ZAGMOUZEM en reliant les deux rives	Forf	10 000 000,00	10 000 000,00	1000 000, 00				XXX		
	Réalisation d'une étude et construction d'une digue de protection contre les inondations	01	5 000 000,00	5 000 000,00	1 000 000,00					XXX	XXX
	Extension l'éclairage publique dans les quartiers de la ville	Forf	8000 000,00	8 000 000,00	3 200 000,00	XXX	XXX	XXX	XXX		
	Création d'un espace équipé pour l'arrêt des Taxi et les bus	01	2 000 000,00	2 000 000,00	800 000,00		XXX				
Axe2 : Amélioration de la qualité des services sociaux et éducatifs											
Amélioration la qualité des services de base et sociaux	Aménagement des équipements de distribution de l'eau potable	Forf	200 000,00	200 000,00	200 000,00	XXX	XXX				
	Mise en place de 2 postes électriques de transformation à bas tension (IMZIZZOUI, TAGRGOUST, et DOUZROU)	Forf	600 000,00	600 000,00	400 000,00		XXX	XXX			

Secteur / objectif	Actions	Nombre	Coût Unitaire en DH	Coût Total	Apport de la commune	Programmation physique et financière					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Création d'un système environnemental de collecte des déchts	Forf	1 000 000,00	1 000 000,00	540 000, 00	XXX	XXX	XXX			
	Création d'un réseau d'assainissement liquide avec une station et d'épuration.	Forf	30 000 000,00	30 000 000,00	3 000 000,00	XXX	XXX	XXX	XXX		
	Création d'un espace vert et un parc.	1	7 000 000,00	7 000 000,00	1 000 000,00		XXX	XXX	XXX		
Amélioration de l'accès à l'éducation, à la santé.	Acquisition d'un bus pour le transport scolaire pour les élèves des quartiers éloignés (Imzizoui, Timlilit, Bioulgua, Douzrou, et Assoul)	1	600 000,00	600 000,00	80 000,00		XXX	XXX			
	Acquisition d'un terrain pour la construction d'un hôpital	3 ha	1000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00					XXX	
	Faire en fonction de DAR EL OUMOUMA.			200 000,00	10 000,00		XXX				
	Mettre en place un complexe socio culturel.	1	8 000 000,00	8 000 000,00	4 500 000,00	XXX	XXX				
	Aménagement et équipement d'un terrain municipal	1	1 400 000,00	1 400 000,00	200 000,00	XXX	XXX				
Axe3 : Facilitation l'accès aux ressources locales agricoles, naturelles, et touristiques.											
Consolidation de la vocation agricole locale	Réhabilitation les seguias et les canaux d'irrigation	1,5 km	300 000	450 000,00	450 000,00	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	
	Assurer la formation et la sensibilisation des agriculteurs	6	5000,00	30 000,00	30 000,00	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
	Mettre en place un Bureau d'information touristique.	1	40 000,00	40 000,00	40 000,00		XXX	XXX			
Appui à la création des Activités Génératrices de Revenus	Création un Fond de développement local pour le financement des petits projets AGR (ILDH)	Forf		860 000,00	860 0000,00		XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
AXE 4 : Renforcement des capacités des acteurs et gouvernance locale.											

Secteur / objectif	Actions	Nombre	Coût Unitaire en DH	Coût Total	Apport de la commune	Programmation physique et financière					
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
Renforcement de la gouvernance locale	Mise en œuvre et suivi du processus du PCD,	4	15 000	15 000,00	60 000,00		XXX	XXX	XXX	XXX	
	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication	4	10 000	40 000	40 000		XXX	XXX	XXX	XXX	
	Etablissement et réalisation d'un programme de formation des élus, des fonctionnaires et des responsables de la société civile	4	10 000	'40 000,00	40 000,00		XXX	XXX	XXX	XXX	

10. Mise en œuvre du Plan

La mise en œuvre du PCD de Taliouine sera assurée et suivie par l'ensemble des acteurs locaux, conformément aux dispositifs prévus dans le cadre de l'INDH et prônés par le guide des PCD élaboré par la Direction Générale des Collectivités Locales.

10.1. Les acteurs concernés

Les acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du PDC sont :

- le Conseil communal
- le secrétariat général de la CU et les différents services de la Commune
- les services extérieurs
- l'association Migrations & développement
- les associations locales et autres organisations professionnelles
- le secteur privé (prestataires de service, opérateurs économiques, etc.)
- les partenaires du développement de la commune (Collectivités territoriales : Communes, Conseil Provincial et Conseil Régional, Ministères, ONG, Agences de Développement, institutions nationales et internationales de financement du développement, etc.).

10.2. Les rôles des différents acteurs

Les principales tâches des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PCD seront établis en fonction des des mécanismes instaurés par la Charte communale et par les instances de gouvernance locale au niveau de l'INDH, à savoir :

Le Conseil de la Commune Urbaine

- Décide et mandate la Commission Économique et Sociale (CES) élargie pour l'exercice d'élaboration du PCD;
- Mobilise les ressources nécessaires pour la conduite du PCD ;

- Valide le PCD;
- Négocie et s'engage avec l'État dans le cadre de contrats de programmation ;
- Facilite et suit la mise en œuvre des plans annuels;
- Assure le plaidoyer et la communication.

La Commission Economique et Sociale

- Élabore un calendrier indicatif et un budget prévisionnel pour la préparation et la mise en œuvre du PCD;
- Assure le suivi de la mise en œuvre des plans d'action;
- S'assure de la participation effective des populations à tous les stades;
- Assure l'évaluation annuelle des plans d'action ;

Migrations & Développement

- Assure un appui technique à la commune dans l'élaboration du PCD ;
- Réalise la formation des équipes d'animation ;
- Suit et appuie les équipes d'animation ;
- Elabore les documents du PCD ;
- Contribue à l'élaboration des plans annuels ;
- Contribue à la mise en œuvre du PCD, via l'information, la formation et assure un appui pour la réponse aux appels à projets
- Contribue au suivi et à l'évaluation du PCD ;

ONGs et Associations locales

- Apportent des financements ;
- Contribuent à la formation des populations ;

- Sensibilisent les acteurs locaux ;
- Assurent l'interface entre la Commune et la population
- Constitue une force de proposition

Services extérieurs provinciaux et régionaux

- Elaborent les dossiers de projets ;
- Apportent des corrections et des ajustement aux orientations techniques
- Apportent des informations (programme gouvernemental, normes, etc.) et conseillent le Président dans leurs domaines respectifs ;
- Facilitent les études, le suivi et les contrôles ;
- Appuient la mise en œuvre du PCD par la mise à disposition de fonds

Le Secteur privé

- Est à la disposition des services pour les études, les travaux, les contrôles

10.3. Plaidoyer et mobilisation des fonds

En plus du budget d'investissement de la municipalité, qui doit être principalement consacré à la réalisation du Plan Communal, les ressources manquantes doivent être recherchées auprès des différents opérateurs à l'échelle communale (services, ONGs, privés..), provinciale et régionale (conseil provincial et régional, services extérieurs, associations, privés…), nationale (Ministères, INDH, Agences de développement, FEC, privés, ONGs) et internationale (Ambassades, Coopération Décentralisée, Agences des Nations Unies etc.).

Pour mobiliser ces fonds, la Commune doit déployer une stratégie de plaidoyer qui sera axée sur :

- La formation des acteurs locaux fortement impliqués dans le processus du PCD en techniques de communication et plaidoyer (CES, Associations) ;
- La publication du PCD, l'élaboration de brochures, de dépliants et leur diffusion

auprès de tous les acteurs locaux et partenaires potentiels de la Commune ;

- L'organisation de rencontres de réflexion avec les opérateurs économiques de la Commune, de la Province et de la Région pour présenter le PDC et susciter la mise à disposition de fonds pour sa réalisation ;

- La diffusion du PCD auprès des Collectivités locales étrangères, en vue de mobiliser les fonds de la Coopération Décentralisée ;

- L'appui aux associations et ONGs de la commune pour la mobilisation des fonds à travers le renforcement de leurs capacités en matière de formulation de projets et de recherche de financement ;

- La mobilisation de la population locale pour la contribution à la réalisation des petits projets ;

- La participation aux appels à projets lancés par les Départements ministériels, les établissements publics et les organismes internationaux.

10.4. Elaboration d'un Plan de communication

Ce plan de communication aura pour objectifs de :

- Susciter la mobilisation et l'implication des acteurs autour du processus du PCD,
- Faciliter la participation de ces acteurs aux différentes activités en lien avec le PCD, notamment les réunions, les ateliers et les formations
- Encourager l'expression publique et libre des différents acteurs autour de la question du développement local pour aboutir à des changements dans la gouvernance locale par la responsabilisation et l'implication de ces acteurs.

Ce plan de communication peut être conduit à travers les étapes suivantes :

- Analyse du contexte de la communication (environnement, parties prenantes, contraintes …) qui devra aboutir à la mise en place d'une politique de communication ;

- Identification des groupes cibles : les acteurs internes (élus, associations et acteurs impliqués directement dans le processus PCD) et externes (décideurs, bailleurs de fonds, Ministères, Agences de Développement, citoyens et citoyennes,

associations…)

- Définition du but et des objectifs de la communication ;
- Détermination des moyens et des outils de communication appropriés
- Planification de la mise en œuvre du plan de communication

11. Suivi et évaluation du Plan

L'action de suivi et d'évaluation des activités du PCD, est une partie importante du processus de mise en œuvre.

La gestion du PCD de la municipalité sera confiée suite aux dispositions de la Charte communale à la Commission Economique et Sociale (CES).

Un Comité de suivi et l'évaluation du PCD sera constitué entre la CES et l'association Migrations & Développement pour assurer :

- La préparation des dossiers de projets (élaboration des fiches et des documents de projet)
- Le suivi d'exécution des projets (élaboration des dossiers d'appel d'offres ou TDR, attribution des marchés, exécution, réception, etc.)
- La mise en place d'un mécanisme de gestion
- La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation

L'objectif du suivi du PCD est d'apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses projets sur les aspects essentiels (coûts, délai, qualité, résultats, impacts). Ce qui signifie que l'information présentée, sous quelque forme que ce soit, mène à une décision relative au projet en cours de réalisation (réajustements de ressources, rajout ou révision d'activité, poursuite de l'activité etc.).

Ainsi, il s'agit de doter les gestionnaires impliqués dans la réalisation du PCD, les décideurs ainsi que les bénéficiaires des projets de développement des outils suivants :

- Un *dispositif de programmation-suivi-évaluation* (PSE) leur permettant de suivre et d'orienter l'exécution des activités, l'affectation des ressources (financières et matérielles) ;
- Un *système d'information stratégique* alimentant le processus de mesure et d'appréciation des résultats des projets, et de l'état de leur exécution d'une part, et le processus décisionnel de justification et d'allocation des ressources d'autre part;
- Un *système de communication* transparent, favorable à l'amélioration des relations entre les élus et les citoyens, et à leur participation au développement de leur territoire.

Ce système doit non seulement assurer le suivi des activités en fonction des indicateurs retenus, mais il doit aussi permettre l'évaluation avec un outil simple, la méthode SEPO permettant la mesure des Succès, Echecs, Potentialités et Obstacles.

Une première formation ciblée dans ce sens sera dispensée au profit des acteurs locaux dans le cadre de la mission d'élaboration du PCD.

Des évaluations externes par des experts indépendants doivent être également être prévues à des moments clés du processus (à mi-parcours et en fin à l'achèvement du plan triennal).

Les objectifs de l'évaluation des PCD portent sur :

- l'organisation et la participation (niveau de fonctionnement et efficacité des commissions et comités qui animent et pilotent le processus PCD ;
- l'articulation avec les différents partenaires…) ;
- le processus de mise en œuvre de la planification ;
- les effets des projets sur la population (à identifier à travers des indicateurs usuels permettant des comparaisons nationales et des indicateurs issus de l'autoévaluation avec la population) et sur l'adéquation entre les projets, les attentes des populations

et les ressources mobilisées. Pour ce faire des indicateurs d'impact ont été identifiés au niveau de la matrice stratégique du présent PCD de la municipalité.

Il y a lieu à ce sujet de programmer dans le PCD, un budget pour la mise en œuvre de l'évaluation, notamment externe, par un bureau d'étude spécialisé.

12. Annexes